Image not found or type unknown

NETTOYAGE DES VIDES ORDURES

Par **sissi71**, le **09/09/2014** à **11:28**

un syndic peut il m'obliger à nettoyer les vides ordures qui se trouvent sur le palier, PAS LA COLONNE celle ci est faite 2fois par an cela fait 40ans qu'ils n'ont jamais été nettoyés, quand j'ai pris mes fonctions il y a 10 ans de ça , j'ai été tenté de le faire, mais j'ai renoncé tellement ils étaient sales, les employés d'immeuble qui sont passés avant moi n'ont pas jugés nécessaire de le faire, et maintenant c'est à moi que l'on demande de faire ce travail ingrat, pas très hygiénique.Je me refuse de faire ce travail , qui va me demander du temps, et par conséquent abandonner pour un temps les tâches que je dois faire journellement.Est ce que l'on peut décider de me renvoyer si je me refuse à faire ce travail.J'aimerai bien terminer les 3ans qu'ils me restent à faire tranquillement , j'ai 62ans et c'est cette année que le bureau du syndic s'aperçoit que je ne fais pas mon travail , c'est bien temps alors que je travaille pour eux depuis 10 ans et que l'on ne m'a jamais reproché quoique que ce soit .

Par **P.M.**, le **09/09/2014** à **13:15**

Bonjour tout d'abord,
Tout dépend quelles sont vos fonctions contractuelles et des moyens que l'on vous fournit pour accomplir cette tâche...
Il y a un fort risque de sanction pour insubordination si vous ne prenez pas des précautions en refusant d'appliquer les directives de l'employeur et je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel s'il y e a dans l'entreprise...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés